

# Veille financière à destination des communes

## IDENTIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES PAR LES COMMUNES

Ce document a pour objet de vous transmettre de l'information et ne peut en aucun cas donner suite à un accompagnement dans la rédaction des demandes de financement.

### DETR – PRIORITE 4-2

L'objectif de cette fiche est de permettre aux communes lauréates ou ayant un projet éligible à la priorité 4-2 de la DETR de prendre connaissance d'un panel de dispositifs financiers auxquels elles pourraient répondre dans l'optique de boucler leurs plans de financement.

Si vous souhaitez bénéficier de la veille financière développée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, vous pouvez vous inscrire auprès de l'ADM64.

### Sommaire

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ACTEE
- ADEME
- Agence nationale du Sport
- Banque des Territoires
- Europe

### Rappel de la Priorité 4-2

#### Travaux concernés

Création, rénovation et mise en conformité des installations sportives, des salles des fêtes et des salles polyvalentes

#### Collectivités concernées

Toutes collectivités

#### Conditions particulières

Les travaux de rénovation des salles existantes ou mutualisées seront priorités.

#### Taux

De 20% à 40%

#### Travaux exclus

N/A

# Veille financière à destination des communes

## Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Les dispositifs financiers du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ne sont pas cumulables entre eux.

### AAP 2022 – Terre de Jeux 2024

Cet appel à projets, tourné vers le développement de la pratique des activités physiques et sportives par toutes et tous, s'articule autour de deux axes. L'axe 1 concerne les équipements sportifs structurants engagés dans le développement durable et est ouvert aux communes et EPCI. L'axe 2 concerne les équipements sportifs de loisirs de proximité et est réservé aux communes.

Date limite de dépôt des dossiers : 23/09/2022

- Contact : [appelprojets64@le64.fr](mailto:appelprojets64@le64.fr) / 05 59 11 40 39
- **Lien vers le dispositif**

### Règlement d'Aide aux Communes

Le département poursuit son soutien financier pour les travaux de rénovation, réhabilitation et extension liés à un projet de rénovation/réhabilitation dans le cadre du maintien des bâtiments communaux et des services à la population qui y sont liés. Les travaux neufs peuvent être éligibles sous conditions particulières (Cf. annexe 4 du Règlement).

Les catégories concernées sont : Sport, Bâtiments civils et culturels.

- Contact : [reglement-communes@le64.fr](mailto:reglement-communes@le64.fr) / 05 59 11 44 37
- **Lien vers le dispositif**

### Ingénierie départementale - Volet technique

Les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique des services départementaux sur les projets inscrits dans les thématiques suivantes :

- Bâtiments civils et culturels : fiche 1-03 du guide de l'ingénierie 2020
- Aménagements sportifs et de loisirs : fiche 6-08 du guide de l'ingénierie 2020

Les communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement sur les possibilités de financements européens sur leurs projets peuvent saisir les services du Département par le biais de la fiche 7-02 Financements européens du guide de l'Ingénierie départementale.

- Contact : [ingenierie64@le64.fr](mailto:ingenierie64@le64.fr) / 05 59 11 40 39

## Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

### Soutien aux équipements sportifs

Dans une logique d'aménagement sportif équilibré du territoire, la région Nouvelle-Aquitaine soutient les projets liés à la rénovation et/ou à la construction d'installations sportives.

Date limite de dépôt des dossiers : 8 mois avant le démarrage prévisionnel des travaux

- Contact : [pauline.buron@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:pauline.buron@nouvelle-aquitaine.fr) / [jean-hugues.aeschimann@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:jean-hugues.aeschimann@nouvelle-aquitaine.fr)
- **Lien vers le dispositif**

## ACTEE

### Démarche ETRIER

La démarche ETRIER repose sur deux piliers :

· Une mise à disposition de cahiers des charges-types et d'outils d'aide au lancement des marchés, via notamment une cellule de soutien ACTEE.

· Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dédié aux communes rurales isolées.

- Contact : Bastien PITOU : [b.pitou@fnccr.asso.fr](mailto:b.pitou@fnccr.asso.fr)
- **Lien vers le dispositif**

# Veille financière à destination des communes

## ADEME

### ADEME : Fonds Chaleur

Le fonds sert à financer la création d'une chaufferie biomasse, une géothermie assistée par pompe à chaleur, le solaire thermique très basse température.

- **Lien vers le dispositif**

Au vu de la nature des projets déposés, un focus plus détaillé pourra être fait sur les dispositifs liés aux études :

- Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid
- Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse
- Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique
- Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale
- Financement d'une étude de faisabilité en géothermie de surface
- Aide au test de réponse thermique de terrain (géothermie)
- Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation
- Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse

Et sur les dispositifs liés aux investissements :

- Réseau de distribution de chaleur et de froid
- Production d'eau chaude solaire thermique en métropole
- Pompe à chaleur (PAC) solaire pour la production d'eau chaude
- Système solaire combiné (SSC)
- Géothermie de surface
- Géothermie profonde
- Boucle d'eau tempérée géothermique
- Récupération de chaleur fatale
- Biomasse énergie
- Contrat de développement EnR
- Approvisionnement biomasse

### Conseil en énergie partagé (CEP)

Le service de Conseil en énergie partagé consiste à mettre en commun, à l'échelle d'un territoire pour les communes de moins de 10 000 habitants, les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

- **Lien vers le dispositif**

### AAP Grandes installations solaires thermiques

L'ADEME lance un nouvel appel à projets destiné aux collectivités, entreprises, maîtres d'ouvrages publics ou privés, pour aider le développement des projets solaires thermiques de grande taille production.

Pour avoir des informations sur le contenu de cet appel à projets, contact uniquement par mail [aap.st@ademe.fr](mailto:aap.st@ademe.fr) avec la mention « AAP GIST 2021 » dans l'objet.

- Contact : [nouvelle.aquitaine@ademe.fr](mailto:nouvelle.aquitaine@ademe.fr) / 05 56 33 80 00

La référente régionale « Territoires durables » de l'ADEME pour le 64 est : **Elsa PHELIPPEAU**  
[elsa.phelippeau@ademe.fr](mailto:elsa.phelippeau@ademe.fr) / 05 49 50 12 12

# Veille financière à destination des communes

## Agence nationale du Sport

### Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs

Les appels à projets 2021 (nationaux et territoriaux) lancés dans le cadre de France Relance sont clos. Les modalités d'accès au dispositif 2022-2024 ne sont pas encore connues, mais l'enveloppe globale sur la période devrait atteindre 400 M€ au niveau national.

- Contact : **Laurent VITALLA** : [laurent.vitalla@ac-bordeaux.fr](mailto:laurent.vitalla@ac-bordeaux.fr) / 05 59 82 22 50

### Programme « 5 000 Équipements sportifs de Proximité » 2022

Le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024 en corrigeant les inégalités sociales et territoriales et en finançant la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Les communes sont éligibles au volet régional/territorial doté de 81 M€ pour l'année 2022.

Le dispositif sera reconduit en 2023 et en 2024.

- Contact : **Laurent VITALLA** : [laurent.vitalla@ac-bordeaux.fr](mailto:laurent.vitalla@ac-bordeaux.fr) / 05 59 82 22 50
- **Lien vers le dispositif**

### Subventions destinées aux équipements structurants et matériels lourds

Au **niveau national**, sont mobilisables en 2022 les dispositifs suivants :

- Le Plan Aisance Aquatique en métropole et en outre-mer : constructions et rénovations lourdes des piscines et des bassins d'apprentissage de la natation
- Les équipements sportifs en faveur des personnes en situation de handicap en métropole et en outre-mer : acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, projets de construction ou de mise en accessibilité d'équipements sportifs dès lors qu'une pratique sportive encadrée en faveur des personnes en situation de handicap est identifiée

Au **niveau régional**, sont mobilisables en 2022 les dispositifs suivants :

- Les équipements sportifs de niveau local en métropole (hors Corse) : constructions et rénovations lourdes d'équipements sportifs structurants (hors piscines) en territoires carencés et acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive fédérale
- Contact : **Laurent VITALLA** : [laurent.vitalla@ac-bordeaux.fr](mailto:laurent.vitalla@ac-bordeaux.fr) / 05 59 82 22 50
- **Lien vers le dispositif**

## Banque des Territoires

### Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Accompagnement dans la définition d'une stratégie énergétique du patrimoine public
- Accompagnement de l'élaboration de stratégies énergétiques dédiées aux bâtiments scolaires

#### Offre d'ingénierie :

- Des interventions de consultants experts sur site financées à 100% par la Banque des Territoires pour mener les études amont aux travaux de rénovation (appui méthodologique à l'élaboration de stratégies de transition énergétique du patrimoine public)

Le cofinancement d'études d'ingénierie territoriale dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude

- **Lien vers le dispositif**
- Contact Directrice Territoriale : **Geneviève Puyau** : [genevieve.puyau@caissedesdepots.fr](mailto:genevieve.puyau@caissedesdepots.fr) / 05 59 16 11 10 / 06 07 33 42 35

# Veille financière à destination des communes

## Europe

En parallèle de ce service, il est proposé deux sources de financements européens pouvant financer des projets éligibles à la DETR.

### Axe 2 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif à la transition énergétique et écologique

Objet de la mesure 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Les modalités de mise en œuvre de la mesure sont en cours d'écriture.
- Automne 2022 : lancement de l'appel à projets par les services de la région Nouvelle-Aquitaine

Les informations relatives aux deux points ci-dessus seront communiquées dès que possible, mais les services instructeurs de la Région pourront apporter des renseignements techniques en amont de la publication officielle.

- Contact : **Isabelle VEVERT**, Chargée de mission Efficacité énergétique des bâtiments :  
[isabelle.vevert@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:isabelle.vevert@nouvelle-aquitaine.fr) / 05 49 55 68 98

### Volet territorial des fonds européens (FEDER OS 5, LEADER, FEDER Pyrénées, FEAMPA territorialisé)

Objet : Le volet territorial des fonds européens mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine consiste à affecter à un territoire constitué en Groupes d'Action Locale (GAL), une partie des crédits européens des programmes suivants qui lui sont délégués :

- Les fonds FEDER - Axe 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif aux défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires
- Les fonds LEADER
- Les fonds FEDER Pyrénées
- Les fonds FEAMPA
- La date de sélection des premiers projets se fera fin 2022 / début 2023.

Pour toute la période 2021-2027, 4 Groupes d'Action Locale (GAL) bénéficiant des enveloppes financières, seront en charge de l'animation de ce volet sur le département.

	FEDER OS 5	LEADER	FEDER Pyrénées	FEAMPA
<b>GAL Grand Pau</b>	3 715 093 €	1 384 279 €	Non concerné	Non concerné
<b>GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay</b>	1 731 283 €	962 441 €	2 415 943 €	Non concerné
<b>GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves</b>	1 653 585 €	1 173 653 €	17 720 €	Non concerné
<b>GAL Pays basque</b>	4 979 436 €	1 634 109 €	3 566 337 €	1 000 000 €

# Veille financière à destination des communes

CONTACTS		
<b>GAL Grand Pau</b>	Marion LLORACH Animatrice du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial <a href="mailto:m.llorach@pays-de-bearn.fr">m.llorach@pays-de-bearn.fr</a> 05 59 11 50 56	Teixa IHIDOY Gestionnaire du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial <a href="mailto:t.ihidoy@pays-de-bearn.fr">t.ihidoy@pays-de-bearn.fr</a> 05 59 11 50 56
<b>GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay</b>	Maryline AUGAREILS <a href="mailto:leader@hautbearn.fr">leader@hautbearn.fr</a> 05 64 19 01 56	Bernard CHOY <a href="mailto:choy.ccva@wanadoo.fr">choy.ccva@wanadoo.fr</a> 07 77 14 30 21
<b>GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves</b>	Laurent CHARRIÉRAS Agent de développement local et Animateur LEADER <a href="mailto:leaderlobg@pays-de-bearn.fr">leaderlobg@pays-de-bearn.fr</a> 05 59 11 50 56	
<b>GAL Pays basque</b>	Mylène LARRIEU Chargée de mission Europe / Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque <a href="mailto:m.larrieu@communaute-paysbasque.fr">m.larrieu@communaute-paysbasque.fr</a> 06 12 03 20 72	Emmanuelle YOHANA Chargée de mission Volet Montagne FEDER et LEADER <a href="mailto:e.yohana@communaute-paysbasque.fr">e.yohana@communaute-paysbasque.fr</a> 06 73 78 97 87

## En attente de réouverture en 2023

### Nouveau Bauhaus européen

Il s'agit d'un nouveau programme européen décliné en plusieurs appels à projets dont trois ont pour objet de financer de l'assistance technique aux communes :

- Soutien aux initiatives locales du Nouveau Bauhaus Européen (FEDER)
- Les actions favorisant la participation des citoyens
- Co-crédation d'espaces publics via l'engagement citoyen

La première édition de ces appels à projets s'est clôturée en mai 2022 et leur récurrence annuelle n'a pas été communiquée. Les informations relatives à ces dispositifs seront communiquées ultérieurement.